

## BEP METIERS DES SERVICES ADMINISTRATIFS

Évaluation en CCF

Année scolaire 2013 -2014

### Informations et éléments de cadrage

Ces dispositions s'adressent aux professeurs de Comptabilité-Gestion et de Communication-Organisation en charge des **évaluations en CCF** relatives aux **épreuves professionnelles** du diplôme intermédiaire du baccalauréat professionnel Gestion-Administration (session 2015).

#### Rappel pour les élèves relevant des passerelles

La certification n'est pas obligatoire. Si toutefois les élèves souhaitent s'y présenter, ils devront le faire en candidat libre et donc passer les épreuves ponctuelles pour lesquelles les enseignants leur communiqueront les modalités de certification. Attention ces élèves doivent être âgés de 18 ans au 31 décembre 2013 pour avoir le droit de s'inscrire en candidats libres.

### Le BEP MSA dès la session 2014

Dès la session 2014 du BEP MSA, de nouvelles dispositions entrent en vigueur.

#### Textes relatifs au règlement général du BEP Métiers des Services Administratifs

**Arrêté du 30 mars 2012 – JO du 12 avril 2012** - portant modification des épreuves du BEP métiers des services administratifs du brevet d'études professionnelles et fixant ses modalités de délivrance.

**Bulletin Officiel spécial n°18 du 3 mai 2012** – précisant la définition des épreuves EP1 et EP2 figurant à l'annexe I de l'arrêté du 30 mars 2012 ([BO n° 18 du 3 mai 2012](#)).

#### EP1 (CCF)

L'épreuve de pratiques professionnelles des services administratifs comportera **une seule situation**, au plus tôt en fin de seconde et de préférence avant la fin du premier semestre de la classe de première professionnelle.



Les fiches descriptives d'activité disparaissent dans la mesure où le passeport professionnel est utilisé comme support d'épreuve. La situation EP1 – 2<sup>e</sup> situation disparaît.

L'évaluation s'appuie sur une sélection au minimum de 9 activités professionnelles (3 à caractère technique, 3 à caractère organisationnel, 3 à caractère relationnel) sur les 16 que comporte le référentiel de certification du diplôme du BEP MSA. Ces activités, sont répertoriées dans le passeport professionnel du candidat.

Le moment de la situation d'évaluation est choisi par les professeurs dès lors qu'ils estiment que le candidat est prêt à être évalué. Les enseignants compléteront la grille d'évaluation après examen du dossier professionnel du candidat qui comprend :

- L'extrait du passeport professionnel constitué d'une sélection de 9 activités professionnelles décrites ci-dessus ;
- Les comptes rendus d'évaluation des PFMP complétés par les tuteurs.

## EP2 (CCF)

L'épreuve de culture professionnelle repose sur le repérage par le candidat des activités administratives, la connaissance des contextes et des environnements et la perception de sa propre contribution.



L'épreuve EP2 est conservée en l'état si ce n'est que le passeport professionnel est utilisé comme support d'épreuve.

Les enseignants conduisent un entretien mené à partir du passeport professionnel du candidat qui comprend :

- Les descriptifs permettant de caractériser et de situer les organisations dans lesquelles il est intervenu ;
- Les productions et/ou les descriptifs des productions et prestations relevant des métiers des services administratifs qu'il réalisées.

## En résumé...

